



31 place de la Mairie – 65220 TRIE SUR BAISE
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

Objet :
**Embauche d'un Attaché pour
accroissement temporaire**

Séance du 15 mars 2022 à 18 heures 30

Délibération n°2022-13B

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Excusés : 5
Absents : 2
Votants : - dont « pour » : 12
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0



Le 15 mars deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 9 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, salle Sévigné 1 rue des quatre vallées 65230 Castelnau Magnoac.

Présents :

MM. BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, MAJOURAU Alain, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, MAUMUS Maryse, FONTAN Guy, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ADER Jean-Pierre, LE BIHAN Jean-Michel, BRUZEAUD Anne Marie, M. CIEUTAT Serge

Excusé(e)s :

M.ROUSSE Gaëtan, M. CASTERAN Joël, M. VERDIER Bernard, M. SORBET Jean-Louis, M. ABADIE Pierre

Absent(e)s :

Mme SOLLE Myriam, DUBOSC Michel,

Secrétaire de séance : M. CIEUTAT Serge

M. le Président rappelle aux membres du bureau que le Directeur Général des Services part à la retraite à compter du 1^{er} mai 2022 et en congés dès le 21 mars et que le futur DGS n'arrivera que le 1^{er} mai 2022. Au vu de l'activité croissante et du manque de personnel d'encadrement sur une période d'un mois et demi, il propose le recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'Attaché Territorial pour faire face à ce besoin temporaire d'activité pour une période de cinq mois allant du 17 mars 2022 au 15 août 2022 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'encadrement à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service 32/35^{ème} sur les missions de développement économique et d'attractivité territoriale. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 821 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Sur la proposition du Président et après en avoir débattu,

Le Bureau, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE M. le Président à embaucher un contractuel dans les conditions précisées ci-dessus et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme.

Le Président,
BARTHE Gérard



TRANSMIS EN PREFECTURE LE 18.03.2022
PUBLIE LE 18.03.2022

